Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 3 (1858)

Heft: 8

Artikel: Les troupes suisses au service de France [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328592

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

selon la politique du cabinet auquel il appartient. Il est donc, par conséquent, avec le premier lord de la Trésorerie, seul responsable envers le pays de l'état de ses armements, et c'est de lui seul que le public doit s'occuper. Aussi y aura-t-il toujours des plaintes et des malentendus tant que non-seulement l'armée, mais ses ressources ne seront pas placées sous l'administration d'un ministre capable, responsable devant la nation britannique du soin de mettre sous ses yeux un état parfaitement clair de ce qu'exige le maintien de la sécurité dont elle jouit depuis si longtemps. Et puis n'oublions pas qu'une nation ne saurait conserver ses libertés qu'en étant constamment prête à les défendre, et que, pour sa propre sécurité, il lui faut faire usage des moyens que la Providence a mis à sa disposition. Quand, il y a plusieurs centaines d'années, nos pères introduisirent la poudre à canon dans l'art de la guerre, ils le firent simplement à cause des avantages que la poudre leur donnait sur leurs ennemis; mais de la nature civilisatrice de la nouvelle découverte ils s'inquiétèrent fort peu, et ils ne songèrent pas un seul instant aux résultats qu'elle amènerait. Nous n'avons pas, nous, une pareille excuse à faire valoir, après cinq siècles de révolutions européennes; nous devons, tout en admirant la puissance extraordinaire que la science a su évoquer d'une manière si simple, nous efforcer de la pousser à un plus haut état de perfection, sans oublier toutefois qu'il ne faut s'en servir que pour se défendre, et même alors ne s'en servir qu'avec une certaine répugnance; car, plus la puissance est grande, plus il faut s'abstenir d'en abuser.

O. S.

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE.

(Suite.)

Voici maintenant quelques pages extraites du 1^{er} volume rapportant les débuts des troupes Suisses en France, sous Louis XI.

Les troupes de cette nation firent connaissance avec celles de la France l'épée à la main, en 1444. Charles VII se disposait alors à conduire une partie de son armée au secours du duc de Lorraine, qui ne pouvait parvenir à soumettre la ville de Metz, soulevée contre lui, et en avait confié le reste au dauphin pour marcher contre les Suisses, qui étaient en guerre avec Sigismond, duc d'Autriche.

Les Suisses se firent presque tous tuer à la bataille de Saint-Jacques, qui donna au dauphin l'occasion d'admirer leur courage et leur tactique militaire. Dès ce jour, il se sentit de la sympathie pour cette nation, et fut le premier à proposer un accommodement entre elle et l'Autriche; il eut même, à ce sujet, une conférence avec les députés de plusieurs cantons. Louis XI qui, pour nous servir de l'expression d'un poète moderne, perçait déjà sous le dauphin, comprit tout l'intérêt qu'il

avait à s'attacher un peuple si brave et si bien placé pour protéger les frontières de la France; il saisit cette circonstance pour passer un traité avec les députés. On se promit une amitié réciproque, et l'on jura de part et d'autre d'entretenir un libre commerce. Le traité fut signé à Ensishein, le 28 octobre 1444; il fut renouvelé en 1453 par le roi, et par Louis, deux ans après son avénement. Mais les Suisses ne l'observèrent pas rigoureusement tout d'abord, car leurs troupes prirent parti dans la guerre du bien public, cette ligue que les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et de Nemours avaient formée contre lui, à l'incitation du comte de Charolais, qui allait bientôt se faire connaître sous le nom de Charles le Téméraire.

Loin de se décourager, Louis XI ne pensa plus qu'à dissoudre cette coalition, et commença par en détacher les Suisses en convenant d'une alliance défensive entre la France et les cantons contre le duc de Bourgogne. « Outre cela, il fut dit que le roi, en témoignage de sa charité envers les cantons, leur donneroit tous les ans la somme de 20,000 fr., que les Suisses jouiroient en France de toutes les franchises, immunités et priviléges desquels les sujets du roi jouissent, et que, quand il le voudroit, il lèveroit des soldats en Suisse, à certaines conditions 4. »

Ce traité, qui privait les ennemis du roi d'un puissant secours, déplut fort au duc de Bourgogne, qui, sans plus attendre, déclara la guerre aux Suisses. Ceux-ci ne craignirent pas d'affronter le courroux du prince le plus redoutable qu'il y eût alors en Europe, et en moins d'un an, 1476-1477, Charles était battu à Grandson, à Morat, et mourait misérablement à Nancy. Trois batailles avaient suffi à ces rudes montagnards, livrés à leur instinct guerrier, pour se faire une réputation militaire supérieure à celle de tous les autres peuples. Aussi disait-on partout qu'ils avaient retrouvé le secret de la vieille tactique des armées grecques; on parlait avec terreur des merveilleuses trompes d'Uri et d'Unterwalden, dont les sons avaient glacé d'effroi le duc de Bourgogne, cet homme au cœur de bronze, qui n'avait jamais connu la peur. On parlait avec admiration de cette phalange toute frangée de piques et de hallebardes qui défiait la force et le courage des plus intrépides chevaliers. On prêtait à ces troupes toutes les vertus militaires, et l'on disait qu'à Grandson elles avaient regardé d'un œil dédaigneux les trésors que le duc avait laissés dans son camp. On répétait enfin, comme une preuve de leur bravoure et de leur loyauté, qu'à Morat un de leurs chefs avait voulu employer des chevaux de frise pour mieux couvrir les soldats, mais qu'elles avaient généreusement rejeté cette proposition, en disant qu'il fallait attaquer l'ennemi franchement et à la manière de la nation.

Tels étaient ces hommes dont trois victoires avaient fait des héros.

Louis XI était trop avisé pour n'avoir point pressenti le résultat de ces événements. N'était-ce pas lui d'ailleurs qui avait encouragé les Suisses à résister au duc de Bourgogne? Il savait tout le parti qu'on pouvait tirer de ces braves soldats qu'il

¹ Ces priviléges sont décrits dans les lettres patentes de 1481, par lesquelles les Suisses en France sont exempts de toutes taxes, pour quelque cause, nom, occasion et prétexte que ce soit, et affranchis de toutes tailles et impôts, aydes et subventions mis et à mettre, soit pour fait de guerre ou autrement, ensemble du guet et garde des portes.

avait vus à l'œuvre, étant encore dauphin, et il conçut un projet dans lequel ils allaient jouer le rôle de compères.

On était alors en 1480, et la France était en paix pour un moment. Louis XI, jugeant l'occasion favorable, rassemble dix mille hommes de pied et deux mille cinq cents pionniers choisis parmi les auciens francs-archers, qui avaient été licenciés l'année précédente, et les dernières bandes d'aventuriers. Il dirige cette petite armée sur le Pont-de-l'Arche en Normandie, après y avoir joint quinze cents cavaliers de ses ordonnances.

Dans le même temps, usant pour la première fois du droit que lui donne le traité conclu avec les cantons, il convoque six mille Suisses 4, vigoureux fantassins, qui partent de Berne le mercredi après la Saint-Laurent, au mois d'août 1480, et se rendent au camp du Pont-de-l'Arche, sous la conduite de Guillaume de Diesbach.

Louis XI lui-même ne tarda pas à venir au camp, et fit commencer sous ses yeux les exercices. Les vainqueurs de Grandson, de Morat et de Nancy servirent d'instructeurs aux hommes de pied français, qui apprirent ainsi les manœuvres usitées dans la meilleure ou plutôt dans la seule infanterie qu'il y eût alors en Europe, et surent désormais combiner leur tactique avec celle de la cavalerie et de l'artillerie. Quand le roi eut trouvé la leçon suffisante, il paya les Suisses généreusement, en retint un certain nombre pour former une compagnie de sa garde, qui prit quinze ans plus tard le nom de Cent-Suisses, et congédia le reste.

Mais ils furent rappelés pour la plupart sous la régence d'Anne de Beaujeu, qui redoutait les intrigues du duc d'Orléans et du comte de Dunois. Ils se distinguèrent à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où un Suisse fit prisonnier le prince d'Orange. Charles VIII, devenu roi, en prit à son service un nombre encore plus considérable. Deux raisons, à la vérité, rendaient leur appui plus nécessaire que jamais : d'abord la guerre avec l'empereur Maximilien, dont le roi de France avait refusé d'épouser la fille, et l'expédition d'Italie, que Charles entreprit en 1494, dans le but de faire valoir les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Il y eut alors dans l'armée française plus de vingt-cinq mille Suisses.

Ils entrèrent avec Charles VIII dans l'ancienne capitale des Césars et dans la ville de Naples; et lorsque ce prince voulut reprendre le chemin de la France, ce furent les Suisses qui sauvèrent son artillerie et son armée au milieu des sentiers escarpés de l'Apennin. Ils étoient l'espérance de l'ost, dit Commines. En effet, dans cette marche difficile, « c'est à leur indomptable constance, à leur intrépide énergie que Charles VIII dut de ne point périr avec le reste de ses troupes dans les gorges

¹ Indépendamment des 20,000 francs qu'il s'était engagé à payer chaque année à chacun des dix cantons, Louis XI promit de donner à chaque soldat suisse une solde de 4 florins du Rhin par mois.

L'argent était à 12 francs le marc, et le blé coûtait 18 sols 2 deniers le setier. Ainsi les 20,000 fr. payés aux dits cantons à titre de pension faisaient l'équivalent de 22.000 setiers de blé, qui, au prix de 18 liv. le setier, représenteraient une somme de 396,000 francs, et moitié en sus à celui de 27 livres.

Quant aux 4 florins du Rhin par mois pour chaque soldat, cela faisait, pour la solde des six mille Suisses, 288,000 florins du Rhin de ce temps-là, équivalant à 348,770 setiers de blé, lesquels représenteraient de nos jours une somme de 6,277,860 fr.

du Salto della Cerva, ou sur les rives du Taro. Car les populations s'étaient levées en armes pour lui fermer le passage, afin de réaliser une vieille prophétie du temps de Charlemagne qui annonçait que l'Italie serait le tombeau des Français. »

Aussi, depuis ce temps, la garde de l'artillerie leur fut toujours confiée, et ils la conservèrent jusqu'à la création du régiment Royal-artillerie sous Louis XIV.

Ils contribuèrent puissamment à la victoire de Fornoue, où leurs piques ouvrirent un passage à l'armée française au milieu des bataillons ennemis. Antoine de Bessey, baron de Trichatel, connu sous le nom de bailli de Dijon, et le comte de Clèves les commandaient.

Ils ne furent pas moins utiles à Atelle, dans la Basilicate, où Montpensier, à qui le roi avait confié la garde des citadelles du royaume de Naples, s'était laissé envelopper par Ferdinand d'Aragon et Gonzalve de Cordoue. Les lansquenets ayant abandonné Montpensier pour passer, suivant leur coutume, dans l'armée ennemie, les Suisses, au nombre de quinze cents, restèrent fidèles, refusèrent les offres d'argent qui leur furent faites, et, bravant les maladies qui les décimaient, ne revinrent que trois cents, sous la conduite d'un seul capitaine.

Louis XII, ne voulant pas conserver une armée aussi nombreuse que celle de son prédécesseur, ne garda à son service que neuf mille Suisses, qui furent engagés pour dix ans. Ils conquirent le Milanais et firent la campagne de Gênes. Dans cette dernière expédition, ils refusèrent de monter à l'assaut, prétextant qu'ils n'étaient pas venus pour gravir des rochers. Leurs capitulations, en effet, ne les astreignaient qu'à combattre en rase campagne. Plus tard, ces conditions restrictives se multiplièrent à l'infini, et ils furent dispensés de servir contre les puissances qui employaient aussi des troupes suisses; de porter les armes au-delà des mers, des Alpes, du Rhin et des Pyrénées. Tel était leur scrupule à cet égard qu'il fallut plus d'une fois tourner contre eux leur propre artillerie pour en triompher.

Ils combattirent sous les yeux du roi à la bataille d'Agnadel, en 1509; mais, l'année suivante, Louis XII ayant refusé d'augmenter la somme qu'il payait annuellement à la confédération des ligues grises, les Suisses abandonnèrent l'alliance de la France et, oubliant qu'ils venaient de la servir, entrèrent dans la ligue formée contre elle par le pape Jules II. Leur animosité ne s'éteignit pas avec le prince qui l'avait excitée, car ils s'opposèrent au passage de son successeur en Italie. Mais François Ier leur fit payer cher leur obstination, et dompta à Marignan ces dompteurs de rois, comme les appelait Brantôme. Néanmoins, en les voyant se former en ordonnance serrée, par bataillon, et abandonner au pas le champ de bataille, la pique au poing, défilant, comme pour une parade, devant l'armée française, qui n'osait inquiéter leur retraite, le roi victorieux s'était senti, comme Louis XI, moins ébloui de son propre triomphe que de la fière attitude de ces valeureux soldats. Il était leur admirateur, il voulut être leur ami. Aussi s'empressa-t-il de renouveler les traités d'alliance et de leur accorder de plus grands priviléges que ses prédécesseurs. Il prit l'engagement de pourvoir à la subsistance des vieux invalides qui

serviraient dans son armée, et de donner à la garde suisse la même solde qu'à la garde écossaise.

François I^{er} envoya les Suisses combattre en Italie sous les ordres du maréchal Lautrec. Ce fut dans cette campagne qu'ils accusèrent une vénalité révoltante, et démentirent en un jour le désintéressement dont ils avaient fait preuve sous le comte de Montpensier. Ils continuèrent à servir la France en Italie et se trouvèrent avec l'amiral Bonnivet à l'affaire de la Sesia.

A Pavie, désespérés de n'avoir pu sauver le roi, ils laissèrent trois mille des leurs sur le champ de bataille. A Cerisolles, ils se couvrirent de gloire, comme l'avai promis Blaise de Montluc qui, avant le combat, dit dans un mémoire au roi sur son armée de Piémont : Il y a d'ailleurs treize enseignes des Suisses; ils vous feront mieux prouesse que nous qui sommes vos subjects, et vous envoyeront les noms de tous leurs hommes pour les envoyer aux Cantons, afin que s'il y en a quelqu'un qui ne fasse son devoir, il soit dégradé des armes.

A peine monté sur le trône, Henri II, pour se concilier l'amitié des cantons, les pria d'être les parrains d'une fille que la reine venait de mettre au monde. L'ambassadeur du canton de Zurich porta la princesse à l'église, et celui de Schwitz eut l'honneur de l'en ramener. A la suite de cette cérémonie, les traités d'alliance furent renouvelés, et il y fut spécifié, entr'autres conditions, qu'à l'avenir les levées ne pourraient être au-dessous de six mille soldats, ni au-dessus de seize mille, à moins que le roi ne se mît lui-même à la tête des troupes. Ces clauses furent observées jusqu'au milieu du dix-septième siècle, époque à laquelle les cantons s'engagèrent à fournir le nombre d'hommes qui leur seraient demandés.

Le roi commença par enrôler douze mille Suisses, qui firent la campagne des Évêchés et celle du Piémont, sous les ordres de Guillaume Frælich, de qui le duc de Guise disait : Petit de corps, mais gros de cœur; il combattit même dans leurs rangs à la bataille de Renty, et, après l'action, il fut si satisfait de la conduite de ses alliés, qu'il nomma chevaliers de ses ordres leur général, deux colonels et plusieurs capitaines.

L'historien La Popelinière, en parlant de cette bataille, dit que le connétable de Montmorenci retira devers Renty le bataillon des Suisses, lesquels, suivant leur ancienne coutume, envoyèrent demander au roi la gendarmerie pour les soutenir ¹; mais le roi leur dit pour réponse que lui-même voulait vivre et mourir avec eux, et qu'il s'assuroit tant de leur promesse et bonne volonté, qu'il délibéroit ne point les abandonner, résolu de leur montrer que tant en pleine vie que sur le pas de la mort, si elle se présentoit, il les honorerait comme ses parrains et fidèles alliés de luy et de son royaume.

Sous ce même roi, les Suisses furent chargés presque exclusivement de soutenir

¹ Les Suisses avaient conçu une telle idée de la gendarmerie française à la journée de Marignan, qu'après le traité de 1516, lorsqu'ils furent rentrés dans le rang de nos armées, ils ne voulurent plus marcher au combat ni monter à l'assaut, sans être appuyés par elle. En sorte que durant la période des guerres de François Ier à Henri IV, les gendarmes et les Suisses formèrent presque toujours brigade ensemble.

l'honneur militaire de la France dans le Piémont. La prise de Casal, de Volpiano, de Monte-Calvo, la longue défense de Sienne, sous les ordres de Montluc, les couvrirent de gloire. Il est vrai que dans cette dernière circonstance, au dire de Montluc lui-même, les dames siennoises, divisées en compagnies, vinrent les encourager et prendre part aux travaux du siége. On n'est plus surpris après cela qu'ils l'aient fait durer plus de dix mois.

Dans les guerres de religion qui désolèrent si longtemps la France, les Suisses furent les plus fermes soutiens de la monarchie. Nous les verrons, au siége de Rouen, élargir la brèche par laquelle le roi, la reine-mère et le parlement entrent dans la ville; à la bataille de Dreux, assurer la victoire, qui eût échappé à l'armée royale sans leur héroïsme, et, pour rappeler le langage àdmiratif d'un historien contemporain, « remporter la gloire d'avoir mieux combattu ce jour-là que les légions romaines dans les quatre cent vingt-cinq batailles qu'elles avaient gagnées; » sur la route de Meaux à Paris, ils feront un rempart de leur corps à Charles IX et à toute la cour, en les plaçant au milieu d'un bataillon carré que les efforts de la cavalerie protestante ne parviendront pas à enfoncer; à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour partout enfin ils se montreront intrépides. Au combat d'Arques, ils protégeront l'artillerie de Henri IV, et à Ivry, où ils seront dans les deux camps, le généreux Béarnais respectera la retraite de ceux de Mayenne pour rendre hommage à leur bravoure.

Remarquons en passant qu'à l'époque où les Suisses se trouvaient à la fois dans le parti catholique et le parti protestant, il n'y avait que les premiers, ceux de l'armée royale, qui servissent en vertu de capitulations et fussent avoués par les cantons.

Tels ont été les Suisses depuis le milieu du quinzième siècle, tels aussi nous les retrouverons plus tard, braves, dévoués, infatigables, réunissant, en un mot, toutes les qualités qui font l'homme de guerre. Selon nous, on ne s'est pas suffisamment pénétré en France de l'importance des services que les Suisses nous ont rendus ; on n'a voulu voir en eux que des mercenaires mettant leur sang à l'enchère, et rien de plus. C'est une erreur. Des mercenaires n'auraient pas eu le dévouement qu'ils ont si souvent montré. Sans doute ils ont quelquefois eu le tort, si c'en est un, de tenir à être régulièrement payés, et leur exigence à cet égard a donné lieu à un proverbe connu. Montluc même, qui les appréciait, les a sévèrement condamnés. « Les Suisses servent bien, dit-il; mais il ne faut pas que l'argent manque, car ils ne se paient pas de paroles. » Faut-il donc s'en étonner? Ne sait-on pas qu'ils n'avaient point, comme les troupes nationales, ni comme les autres troupes étrangères liées au service de la France, la ressource de la maraude pour compenser l'absence ou l'insuffisance de la solde? Chez eux, le vol d'une poule était puni de mort, et l'on peut croire que s'ils se fussent montrés plus désintéressés, ce n'eût été qu'aux dépens de la discipline.

A tout prendre, les rois de France n'eurent pas à regretter les sacrifices que ces troupes leur coûtèrent; s'ils répandirent quelques largesses sur elles, celles-ci, en

plus d'une occasion, versèrent leur sang pour eux, et, en fin de compte, les rois de France savaient bien qu'ils ne perdaient pas à cet échange. Aussi n'était-il point de petits priviléges qu'ils ne leur accordassent, jusqu'à celui de faire établir boutique par leurs vivandières partout où les Suisses étaient en garnison, « pour fournir à eux seulement toutes les choses nécessaires, sans qu'aucuns magistrats ni officiers majors de places les en puissent empêcher. »

Ils ne négligeaient rien non plus pour les retenir sous les drapeaux français, et leur faire oublier leur patrie : de là cet emploi d'un bouffon par compagnie, d'un loustic, dont le nom, emprunté à la langue allemande, est resté dans la nôtre; de là l'institution de différents jeux gymnastiques; de là ces danses armées qui avaient quelques rapports avec celles de la Grèce antique; de là enfin l'interdiction aux musiques militaires de jouer le Ranz des vaches, dont la rude harmonie rappelait aux enfants de la Suisse leurs villages, leurs troupeaux et leurs montagnes.

(A suivre.)

NOTES SUR QUELQUES MARCHES ET EXPÉRIENCES FAITES EN SUISSE DEPUIS 1844 PAR L'ARTILLERIE DE MONTAGNE.

La Gazette militaire suisse a publié un résumé des excursions faites dans les écoles fédérales avec le matériel de l'artillerie de montagne. Cet exposé, quelque succinct qu'il soit, nous a paru démontrer si clairement l'importance de cette artillerie pour notre pays, que nous avons cru devoir le faire connaître à nos lecteurs.

C'est en 1844, pendant l'école militaire fédérale à Thoune, que les premiers essais ont eu lieu sous la direction du colonel Denzler. On y employa seulement 2 mulets. Les bâts et le harnachement étaient de confection française. Dans une première marche on traversa Blumenstein, on se rendit sur le Gournigel et l'on revint par Watteville. La seconde fut plus intéressante que la première; en passant par Erlenbach on se rendit sur la chaîne du Stockhorn, et en passant par la crète de la Wahlalp on descendit à Blumenstein.

Le canton des Grisons qui, comme le Valais, doit fournir une batterie d'artillerie de montagne, ne possède pas de mulets 1 ou du moins en a très-peu; on s'y sert généralement de chevaux de bât comme bêtes de somme. Les bâts français y furent trouvés, et avec raison, très-convenables pour les mulets, mais fort mal construits pour les chevaux. Un bât tel que ceux dont on se sert dans ce canton fut envoyé à Zurich pour qu'on y fit les modifications nécessaires pour recevoir le chargement des bouches à feu, des affûts et des caissettes à munition de l'artillerie de montagne. On ne procéda qu'avec précaution à ces modifications et l'on finit par construire un nouveau modèle qui différait notablement du bât reçu des Grisons.

Dans l'été de 1845, sous la direction du colonel Denzler et du lieutenant-

¹ Il faut distinguer le mulet proprement dit du bardeau ou bardot. Le mulet (maulthier) est le plus grand, il est le produit du croisement du baudet avec la jument. Le bardeau (maulesel) est plus petit et il est produit par le croisement de l'étalon et de l'ânesse. On sait du reste que ces métis ne se reproduisent pas entr'eux.